

Procès-verbal du conseil municipal du 05/06/2026 à 19h30

L'an deux mille vingt-six, le cinq Juin à dix-neuf heures trente, s'est réuni le conseil municipal, sous la présidence de Madame Le Maire, Julie GIRAULT.

Suite à un problème sur la route, Mme Claude Maury est arrivée avec du retard.

Présents :

GIRAULT Julie, LEOTARD Jean-Pierre, DUMONT Martine, GAYCHET Serge, GUITARD Jérôme, POUGET Jean-François, GROC Nadine, MAURY Claude, MONTARIOL Pascal, CARPENTIER Alicia, GIRO Pauline, DUMONT Clément, LUCAS Marie, FERNANDEZ Nathalie et BAJEUX Amaury.

Quinze présents : le quorum est atteint.

Absents :

RAS

Pouvoirs :

RAS

Secrétaire de séance :

Mme Pauline GIRO est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation des derniers conseils municipaux du 28 Avril et du 21 Mai 2026
- 2 – Election des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales 2026
- 3 – Décision modificative sur le budget communal
- 4 – Convention de travaux sous mandat avec la communauté de communes Arize-Lèze
- 5 – Révision de l'indemnité de maire

6 – Délégation de fonction à un conseiller

7 – Fixation d'une indemnité à un conseiller ayant une délégation

8 – Discussion sur l'Estanquet

9 – Questions et contributions diverses

Ouverture de la séance :

La séance est ouverte à 19h45

Amaury et Julie informent que le conseil municipal est enregistré.

1 – Approbation des derniers conseils municipaux

- Séance du 28 Avril 2026

Le procès verbal du conseil municipal du 28/04/2026 a été validé à l'unanimité.

Résultat des votes à main levée :

15 votants	Votes pour	15	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

- Séance du 21 Mai 2026

Une demande de suppression d'une phrase a été formulée. Le procès verbal sera modifié conformément à cette demande.

Résultat des votes à main levée :

15 votants	Votes pour	15	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2 – Election des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales 2026

Les assesseurs sont désignés d'office :

- Les deux conseillers les plus âgés :

- Martine DUMONT
- Jean-François POUGET

- Les deux conseillers les plus jeunes :

- Clément DUMONT
- Pauline GIRO

Comme Mme Pauline GIRO est désignée d'office assesseur, elle ne pourra pas être secrétaire de séance pour ce point de l'ordre du jour.

C'est Mme Alicia CARPENTIER qui est désignée secrétaire de séance pour ce point à l'ordre du jour.

Les votes ont eu lieu à bulletins secrets.

Voici le résultat des élections :

- 3 Délégués :

- Mme Claude Maury, élue avec 15 voix
- M. MONTARIOL Pascal, élue avec 15 voix
- M. BAJEUX Amaury, élue avec 15 voix

- 3 Suppléants :

- Mme Nathalie FERNANDEZ, élue avec 15 voix
- Mme Martine DUMONT, élue avec 15 voix
- M. Jean-François POUGET, élue avec 15 voix

Une pause de 30 min a été faite pour compléter le PV officiel.

Mme Marie LUCAS a quitté le conseil à 20h40.

3 – Décision modificative sur le budget communal

Une modification budgétaire a été demandée par le comptable.

La somme de 3500,00 € qui était positionnée dans l'article 65736211 a été déplacée sur le compte 657363.

Résultat des votes à main levée :

14 votants	Votes pour	14	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

4 – Convention de travaux sous mandat avec la communauté de communes Arize-Lèze

Cette convention est à voter tous les ans.

Il s'agit de travaux de voirie qui sont déjà prévus au budget.

Des conseillers ont demandé s'il était possible de faire des demandes de devis à d'autres sociétés. Un échange a eu lieu sur cette possibilité.

14 votants	Votes pour	14	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

5 – Révision de l'indemnité de maire

L'indemnité du maire est revue car pour des salaires supérieurs à 2 000,00 € brut, les cotisations sociales représentent une charge plus importante que prévue.

L'indemnité du maire passe de 44,3 % à 38,70 % soit 1 590,77 € brut.

14 votants	Votes pour	14	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

6 – Délégation de fonction à un conseiller

Une délégation de fonction est proposée à Mme Pauline GIRO.

Il s'agit de : conseillère déléguée de la coordination administrative

14 votants	Votes pour	14	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

7 – Fixation d'une indemnité à un conseiller ayant une délégation

L'indemnité pour la délégation de fonction en tant que conseillère déléguée de la coordination administrative, est fixée à 164,42 € brut soit 4 %.

14 votants	Votes pour	14	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

8 – Discussion sur l’Estanquet

Discussion sur l’avenir de l’Estanquet

Une longue discussion porte sur la possible réouverture temporaire de l’Estanquet pendant l’été.

Projet proposé par l’association « Faites à Pailhès »

L’association propose une gestion bénévole et associative du lieu, de juin à octobre, avec notamment :

- ouverture du vendredi au dimanche, éventuellement davantage ;
- bar et petite restauration ;
- tapas, salades, tartes, sandwiches et repas thématiques ;
- concerts, jeux, projections, poésie et animations ;
- café des aînés ;
- activités pour les familles et les jeunes ;
- vente ou exposition de produits locaux ;
- mise à disposition gratuite du bâtiment par la commune ;
- utilisation de la licence ;
- prise en charge des charges ou d’une partie de celles-ci ;
- apport initial de 3 000 € par l’association ;
- prêt de matériel de cuisine.

L’association ne rechercherait pas de bénéfice, mais uniquement l’équilibre financier. Quatre référents auraient été désignés : Marie V, Elsa, Jonas et Pascal.

Arguments favorables au projet

Les défenseurs du projet estiment que :

- le lieu ne doit pas rester fermé un été supplémentaire ;
- l’expérience permettrait de tester différents horaires et activités ;
- elle fournirait des informations utiles pour un futur repreneur ;
- le risque financier pour la commune serait limité ;
- trois mois de fonctionnement associatif ne préjugeraient pas du modèle définitif ;
- le projet pourrait contribuer à recréer du lien entre les habitants.

Réserves exprimées

Plusieurs élus font part de fortes inquiétudes :

- responsabilités trop diluées dans une organisation collégiale ;
- manque de cadre administratif et financier ;
- absence de véritable objectif de rentabilité ;

- difficulté à évaluer la viabilité d'un futur restaurant professionnel ;
- risque d'épuisement des bénévoles ;
- crainte qu'un nouvel échec décourage de futurs repreneurs ;
- peur que le projet bénéficie surtout au cercle habituel de l'association ;
- décalage avec les attentes exprimées par une partie de la population pendant la campagne électorale.

Certains considèrent qu'un établissement professionnel, porté par une personne clairement responsable, serait préférable.

Débat plus large sur les animations du village

La discussion s'élargit à l'association « Faites à Pailhès » et aux fêtes organisées dans le village.

Plusieurs élus reprochent :

- une forme d'entre-soi ;
- des animations perçues comme idéologiquement ou politiquement marquées ;
- une musique jugée peu populaire ou peu adaptée aux habitants ;
- un manque d'animations traditionnelles telles que lotos, orchestres de variété ou manèges ;
- une faible participation des habitants historiques du village ;
- certains comportements inadaptés lors d'événements familiaux, notamment la consommation de cannabis à proximité des enfants.

Les membres ou défenseurs de l'association répondent que :

- les réunions sont ouvertes ;
- du porte-à-porte a été effectué ;
- l'association cherche depuis plusieurs années à attirer davantage d'habitants ;
- il est difficile de faire participer les personnes qui refusent de s'impliquer ;
- certains problèmes d'organisation ont été identifiés et corrigés.

Aucune décision définitive n'est prise concernant l'Estanquet. Il est envisagé de poursuivre la réflexion et de rencontrer les représentants de l'association. La discussion s'achève sur le constat que les positions restent éloignées.

Présentation par Madame le Maire du projet d'ouverture courant 2027/2028 d'un restaurant par un privé, rue Lagal à Pailhès.

9 – Questions et contributions diverses

Nuisances nocturnes et jardin partagé

Un élu signale :

- des personnes présentes tard dans la nuit ;
- du bruit autour du jardin partagé ;
- des suspicions de consommation de produits.

Il est répondu qu'en cas de tapage nocturne, les habitants doivent contacter la gendarmerie. La maire rappelle également qu'il est possible de venir la rencontrer en mairie sans attendre le conseil municipal.

Divagation des chiens

Un problème récurrent de chiens en divagation est signalé.

Fermeture d'une classe

Un élu demande où en sont les démarches concernant la fermeture d'une classe.

La maire reconnaît qu'aucune nouvelle démarche particulière n'a été engagée, compte tenu de la charge de travail importante. Elle invite les élus intéressés à venir en mairie et à participer eux-mêmes au suivi du dossier.

Il est rappelé que :

- les parents d'élèves ont écrit ;
- le député aurait été sollicité ;
- les effectifs restent probablement insuffisants ;
- une réouverture future n'est pas exclue.

Animations pédagogiques ou environnementales

La possibilité de relancer une activité avec les enfants, éventuellement en lien avec une association, est évoquée favorablement.

Drapeaux

Un problème concernant les drapeaux, qui s'enroulent ou sont mal positionnés, est signalé. Une intervention des agents communaux doit être demandée.

Marché public de la Halle

Des questions sont posées sur l'ouverture et l'analyse des offres.

Les échanges font apparaître que :

- les offres ont été déposées principalement sur une plateforme dématérialisée ;
- la commission d'appel d'offres doit examiner leur régularité ;
- certains lots n'ont reçu aucune réponse ;
- des artisans devront être recherchés pour les lots infructueux ;
-

Aucune conclusion définitive n'est donnée, l'analyse étant encore en cours.

Bilan du passage du cirque

Le passage de Circo Panico est jugé positivement :

- échanges faciles avec la responsable ;
- recherche de compromis ;
- bonne adaptation aux demandes de la mairie ;
- déroulement globalement satisfaisant ;
- absence de difficultés majeures signalées.

Parc naturel régional

Des élus rendent brièvement compte de deux journées de formation au Parc naturel régional.

La première journée est jugée moins adaptée à leurs besoins. La seconde est considérée comme beaucoup plus intéressante, notamment pour :

- réfléchir aux projets communaux de manière globale ;
- adopter une vision à long terme ;
- découvrir des exemples de réalisations menées dans d'autres communes.

Un compte rendu plus détaillé doit être présenté lors d'un prochain conseil.

La séance est levée à 22h30

Signature du maire :



Signature de la secrétaire de séance :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.